

**Délibération N° DEL-2021-051**  
-----

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER

**Absents** : Mme Françoise OTT, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir** : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

### **1. Projet de réhabilitation de la piscine municipale : lancement de l'opération et financement**

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

La Municipalité ayant constaté un état fortement dégradé pour les parties visibles et accessibles de la piscine, elle a décidé de confier à l'APAVE un diagnostic de solidité de structure. A la suite de la visite réalisée le 28 octobre 2020, l'APAVE a immédiatement demandé par mail la fermeture de cet équipement pour risque de péril imminent. Un rapport a, par la suite, été formalisé par écrit le 02 novembre 2020.

La Municipalité a, sans délai, fermé l'équipement puis a engagé plusieurs hypothèses de travail pour retrouver cette offre de service public indispensable pour le territoire :

- Saisine de l'Agglomération du Grand Guéret pour la mise en œuvre de la compétence étude, construction et gestion d'un centre aqualudique prise au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Etude de l'installation d'une piscine temporaire
- Réparation/Confortement de la piscine actuelle

Après analyse des différentes solutions (délais, coût, faisabilité technique, conditions d'exploitation, adéquation entre offre et besoin), il a été décidé d'opter pour la réparation/confortement de la piscine actuelle ; faisabilité confirmée par un rapport de l'APAVE qui, dans un rapport complémentaire, a conclu que l'état de dégradation des matériaux qui, certes ne permettait pas la poursuite d'activité en l'état, permettait toutefois, d'envisager une réouverture limitée à quelques années moyennant la réalisation d'ouvrages de confortement et renforcement.

Au vu de ce rapport et du sourcing réalisé auprès de cabinets d'études structures, un programme de maîtrise d'œuvre a été établi sur la base du programme technique suivant :

- Réparation de l'infrastructure
- Réparation de la superstructure avec possibilité de déconstruction/reconstruction partielle

Au vu des derniers éléments connus à ce jour, le coût de la réparation de cet équipement est estimé à 1,750 millions d'euros HT. Il a été estimé aux vus des contraintes techniques repérées à ce stade de l'étude de ce dossier. La mission Diagnostic confiée à la future maîtrise d'œuvre sera susceptible de le faire évoluer en fonction de la solution technique. Celle-ci sera retenue au regard de la pérennité des travaux à assumer par la ville de Guéret en fonction des réponses apportées par l'agglomération du Grand Guéret concernant le planning de réalisation de son projet.

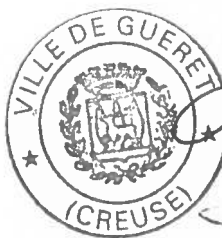
Ce projet est éligible à des financements publics selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des recettes	2021	Taux
Etat : DSIL / DETR	612 500 €	35,00%
Région	175 000 €	10,00%
Département	262 500 €	15,00%
ANS	350 000 €	20,00%
<b>Total financements publics</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>80,00%</b>
Autofinancement	350 000 €	20,00%
<b>Coût Total HT</b>	<b>1 750 000 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- De se prononcer favorablement sur ce projet
- D'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de financement auprès de l'ensemble des financeurs potentiels.
- Il est précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront réajustés lorsque le chiffrage par la maîtrise d'œuvre aura été réalisé

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20210525-lmc120210000051-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2021  
Date de réception préfecture : 28/05/2021